



## Co acquéreur sans être co-emprunteur

Par **prescinun**, le **06/06/2016** à **20:49**

Bonjour, mon compagnon et moi même désirons acheter un bien de 50 000 euros pour le mettre en location. Nous ne sommes pas marié ni rien. Le banquier nous a assuré n'avoir besoin que de mon compagnon pour effectuer le prêt car son salaire est suffisant. En effet je suis étudiante et ne peut participer au crédit. Pour autant puis je avoir un statut de co-acquereur aussi? Quelles seraient les consequences? Pouvez vous nous aider svp ! ?

Par **youris**, le **07/06/2016** à **10:55**

Bonjour,

Rien n'interdit d'acheter un bien immobilier en indivision et q'un seul indivisaire acquéreur fasse un prêt et finance le bien.

Mais il est toujours préférable que le titre de propriété du bien reflète son financement.

Dans votre cas, vous allez être propriétaire du bien sans participer au financement, si vous vous séparez comment va faire votre compagnon pour récupérer son investissement ?

Salutations